



**Examen d'admission dans l'Enseignement Public
- SESSION 2026 -**

Annexe 4

DEMANDE D'AMENAGEMENT(S) D'EPREUVE(S)

A retourner à la DSDEN pour le jeudi 2 avril 2026 délai de rigueur

Références réglementaires

- Décret n°2005-1617 du 21 décembre 2005 (JO du 23 décembre 2005 et BO n°3 du 19 janvier 2006)
- Circulaire n° 2006-215 du 26 décembre 2006 (BO n° 1 du 04 janvier 2007)

Procédure

1 – la famille renseigne les cadres A1 et A2
2 – puis transmet le dossier au médecin MDPH pour avis cadre B1 et B2
3 – le dossier est transmis à la DSDEN

Cadre A – 1	Nom et Prénom(s) du candidat :	
	Date de naissance	
	Téléphone	
	Adresse personnelle	
	Etablissement fréquenté	

Date et signature du responsable légal :

Aménagements demandés (Veuillez fournir les pièces correspondantes, PPS, bilans divers, bulletins de notes)		Cadre B-1 A remplir par le médecin	
Cadre A – 2	Majoration d'un tiers du temps d'épreuves écrites	☐ OUI	☐ NON
	Accessibilité des locaux (ascenseur, salle d'épreuve en RDC, etc.)	☐ OUI	☐ NON
	Installation particulière de la salle d'examen (éclairage particulier, salle isolée, salle près des toilettes...) :	☐ OUI	☐ NON
	Utilisation de matériel informatique (préciser) :	☐ OUI	☐ NON
	Adaptation des sujets : ☐ en format A3 ☐ Sujets en braille intégral ☐ En braille abrégé	☐ OUI	☐ NON
	Assistance d'un secrétaire pour les épreuves écrites : ☐ Pour le lancement de l'épreuve ☐ Pour toute la durée de l'épreuve	☐ OUI	☐ NON
	Assistance d'un spécialiste d'un mode de communication pour l'épreuve écrite (préciser) :	☐ OUI	☐ NON
Autre :		☐ OUI	☐ NON

Cadre B-2	AVIS DU MEDECIN DESIGNE PAR LA C.D.A.P.H	
	☐ Favorable ☐ Défavorable Motifs : ☐ Ne relève pas de l'aménagement du handicap ☐ Dossier incomplet	<u>Date, cachet signature :</u>

DATE DE RECEPTION DSDEN – SERVICE SCOLARITE :